



## BULLETIN N°1 : SUIVI NATIONAL DE LA PECHE AUX ENGINS

EDITION DECEMBRE 2015 - DONNEES 2013

La loi dite « pêche »<sup>1</sup> de 1984 définit l'organisation de la **pêche en eau douce** en France, qu'elle soit professionnelle ou amateur, ainsi que la gestion des ressources piscicoles, dans un objectif de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole. Cette loi est reprise dans le *Code de l'environnement*, qui précise en outre que « l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles »<sup>2</sup>. Dans cette optique, une partie des pêcheurs est soumise depuis 1988 à une obligation de déclaration des captures de poissons.

Les pêcheurs soumis à cette obligation sont ceux autorisés à utiliser des engins et des pièges, qu'ils soient amateurs ou professionnels, exerçant sur le **domaine public fluvial**<sup>3</sup>. Sont ainsi concernés les amateurs adhérents à une des 45 associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) et les professionnels adhérents à une des 11 associations agréées départementales ou interdépartementales des pêcheurs professionnels en eau douce (AAIPPED). Les pêcheurs adhérents aux associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) ne sont pas concernés.

Jusqu'en 1998, les données déclarées étaient consignées par les pêcheurs dans des « carnets de pêche », remplacés par la suite par des « fiches de restitution » mensuelles. Le système s'informatise en partie en 1999 avec le dispositif de **suiti national de la pêche aux engins (SNPE)**<sup>4</sup>. Quel que soit le mode de déclaration, ce suivi permet une meilleure gestion piscicole et complète la connaissance ichtyologique des milieux aquatiques.

Le bulletin annuel a pour vocation de présenter une analyse des déclarations effectuées au titre du suivi national de la pêche aux engins chaque année dans les milieux aquatiques métropolitains. **Ce bulletin présente ainsi les résultats 2013, sur la base d'une extraction des données effectuée en novembre 2015.**

### SOMMAIRE

1) LES PECHEURS .....	3
2) LES SORTIES DE PECHE .....	3
3) LES CAPTURES .....	4
4) FOCUS SUR QUELQUES TAXONS .....	5
NOTE METHODOLOGIQUE.....	10
POUR EN SAVOIR PLUS .....	10

<sup>1</sup> Loi n°84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles

<sup>2</sup> Article L433-3 du *Code de l'environnement*

<sup>3</sup> Le domaine public fluvial est aujourd'hui défini par le code général de la propriété des personnes publiques. Il est composé d'un domaine public artificiel : canaux, plans d'eau et ports intérieurs appartenant à une personne publique et classés dans son domaine public, ainsi que ces accessoires ; et d'un domaine public naturel que sont les cours d'eau et lacs appartenant à une personne publique et classés dans son domaine public.

<sup>4</sup> PETIT K. & MAGNIER J., *Le suivi national de la pêche aux engins*, OIEau/Onema, 2015

## NOTE DE LECTURE

Le SNPE constitue aujourd'hui la seule source nationale de données sur les captures de pêche aux engins et filets en eau douce. Cependant, l'exploitation de ces informations fait apparaître des limites relatives à **l'exhaustivité et la qualité** des données :

- le système déclaratif n'est obligatoire que pour les pêcheurs adhérents aux associations citées précédemment (ADAPAEF et AAIPPED) ;
- le système déclaratif ne garantit pas l'exhaustivité ;
- les pêcheurs ne déclarent pas tous avec la même précision (par exemple les sorties sans captures ou le détail des captures par lot) ;
- les pêcheurs n'ont pas tous la même connaissance précise des différentes espèces, ce qui peut entraîner des erreurs de déclaration ;
- la déclaration étant manuelle, il peut demeurer des erreurs de saisie.

Par ailleurs, certaines évolutions liées à la réglementation ont impacté ces dernières années le processus de déclaration des captures, et donc l'alimentation de la base de données du SNPE :

- la décentralisation des compétences en matière fluviale, approfondie par la loi du 30 juillet 2003<sup>5</sup>, a impliqué une période de rodage, au cours de laquelle les taux de déclaration ont diminué ;
- l'adoption du plan de gestion de l'anguille en 2010<sup>6</sup> a imposé des déclarations spécifiques de captures. Le SNPE a ainsi bénéficié de davantage de déclarations ;
- la mise en place en 2008 du plan national d'actions sur les PCB<sup>7</sup>, impliquant notamment des mesures d'interdiction de consommation de poissons, s'est traduite par une chute de la pratique de la pêche et des déclarations, surtout dans l'Est de la France.

Ainsi, la diminution ou l'augmentation du nombre de pêcheurs déclarants ou de sorties de pêche déclarées n'est pas forcément représentative de l'évolution de l'activité de pêche : elle ne caractérise que l'évolution du nombre de déclarations. Comme indiqué précédemment, de nombreuses évolutions liées à la réglementation ont pu impacter le processus de déclaration des données.

## RESUME

En 2013, les déclarations de pêche aux engins en eau douce concernent 1 306 pêcheurs amateurs et 180 pêcheurs professionnels, ce qui représente depuis 2004, une diminution de 45%. Le nombre de sorties s'élève à 8 962 pour les professionnels et à 17 655 pour les amateurs, avec cependant un nombre moyen de sorties par pêcheur quasiment quatre fois plus important pour les professionnels. L'évolution depuis 2004 est, comme pour le nombre de pêcheurs déclarants, à la baisse, et ce de façon encore plus prononcée.

Les professionnels déclarent la pêche de 37 taxons<sup>8</sup> différents, et les amateurs 64. Le taxon le plus fréquemment capturé est la lamproie pour les professionnels et l'anguille jaune pour les amateurs.

---

<sup>5</sup> Loi n°2003699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

<sup>6</sup> En application du Règlement (CE) n°1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes.

<sup>7</sup> Plan national d'actions sur les Polychlorobiphényles (PCB) du 6 février 2008

<sup>8</sup> Le taxon peut correspondre à une espèce (par exemple, le gardon), un groupe d'espèces (par exemple, les carnassiers), une famille (par exemple, les cyprinidés) ou un groupe « métier » (par exemple, la friture de cyprinidés).

## 1) Les pêcheurs

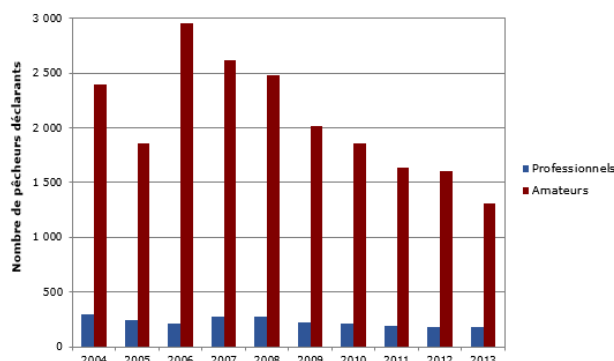
Au sens du SNPE, un pêcheur est un pêcheur « déclarant ».

En 2013, le nombre de pêcheurs amateurs est, comme les années précédentes, nettement plus important que celui de pêcheurs professionnels, à savoir 1 306 pêcheurs amateurs contre 180 pêcheurs professionnels.

Sur la période 2004-2013, le nombre de pêcheurs déclarants connaît une forte diminution : moins 38% pour les professionnels et moins 46% pour les amateurs (malgré un pic en 2006).

### Evolution du nombre de pêcheurs déclarants entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



## 2) Les sorties de pêche

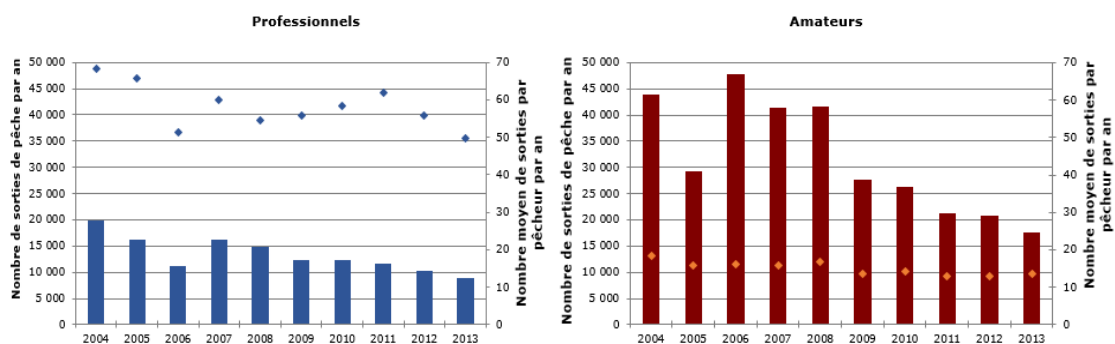
Une sortie correspond à un jour de pêche ou une marée (dans les estuaires). Chaque sortie est associée à un lot de pêche ainsi qu'à un nombre ou un poids pour chaque taxon pêché. Cependant, tous les pêcheurs ne déclarent pas avec la même précision les sorties sans captures : certains déclarent une sortie comprenant 0 capture, alors que d'autres ne déclarent pas la sortie.

En 2013, les pêcheurs cumulent 8 962 sorties pour les professionnels et 17 655 sorties pour les amateurs. Si ce chiffre est plus important pour les amateurs, les professionnels réalisent en moyenne 50 sorties par pêcheur, contre 14 pour les amateurs.

Sur la période 2004-2013, le nombre de sorties de pêche déclarées par an décroît globalement : de 55% pour les pêcheurs professionnels et de 60% pour les pêcheurs amateurs. Le nombre moyen de sorties par pêcheur diminue également d'environ un quart pour chacune des catégories de pêcheurs.

### Evolution du nombre de sorties de pêche déclarées par an et nombre moyen de sortie par pêcheur et par an entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



### 3) Les captures

En 2013, les pêcheurs amateurs ont capturé 64 taxons différents, et les pêcheurs professionnels 37. Sur la période 2004-2013, 111 taxons différents ont été déclarés pêchés par les amateurs et 85 par les professionnels. Les taxons déclarés capturés en plus par les amateurs sur cette période sont en grande partie des taxons très peu pêchés (nombre de sorties généralement inférieur à 20 sur la période).

Afin de caractériser les résultats des pêches et évaluer l'importance relative des captures de taxon par rapport à un autre, une fréquence de capture est calculée pour chaque taxon, en rapportant le nombre de sorties de pêche avec capture du taxon au nombre total de sorties.

En 2013, la lamproie est le taxon le plus fréquemment capturé par les pêcheurs professionnels avec une fréquence de 25,7%, comme sur la période 2004-2013 (hors civelle, dont l'activité de pêche est monospécifique pour 57% d'entre eux). Pour les pêcheurs amateurs, c'est l'anguille jaune avec une fréquence de 23% en 2013, comme sur la période 2004-2013.

#### Taxons capturés en 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015

Famille de taxons	Taxons	Fréquence de capture (%)			
		2013		2004-2013	
		Professionnels	Amateurs	Professionnels	Amateurs
Aloses	Alosa	<0,1	0,8	2,0	0,4
	Alose feinte	0,7	6,3	1,1	5,8
	<b>Grande alose</b>	8,6	1,4	6,2	2,7
Anguilles	Anguille argentée	1,3	-	0,9	-
	<b>Anguille jaune</b>	<b>18,0</b>	<b>23,0</b>	12,9	<b>26,1</b>
	<b>Civelle</b>	<b>20,6</b>	-	<b>29,0</b>	-
Carnassiers	Brochet	1,3	2,2	2,7	2,5
	Perche	0,2	1,9	1,5	2,9
	Sandre	2,1	4,7	6,0	6,4
Grands cyprinidés	Barbeau	0,4	2,1	1,6	3,3
	Carassin	0,1	0,7	0,3	1,1
	Carpe	0,6	1,8	2,5	1,7
	Chevaine	<0,1	1,1	1,0	1,9
	Tanche	<0,1	0,6	0,5	0,8
Lamproies	Lamproie	<b>25,7</b>	0,6	<b>20,1</b>	0,6
	Lamproie de planer	-	<0,1	-	<0,1
	Lamproie marine	2,7	7,3	4,1	7,2
Mugilidés	Mugilidés	3,8	<b>16,9</b>	3,3	<b>15,4</b>
	Mulet cabot	-	<0,1	<0,1	0,1
	Mulet porc	-	<0,1	<0,1	0,1
Salmonidés	Omble chevalier	-	<0,1	<0,1	<0,1
	Salmonidés	-	<0,1	<0,1	<0,1
	Saumon atlantique	1,5	0,1	0,7	<0,1
	Truite arc-en-ciel	-	<0,1	<0,1	<0,1
	Truite de mer	2,2	-	0,5	<0,1
Autres	Ablette	0,2	0,7	4,8	1,1
	Amour blanc	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
	Aspe	0,1	<0,1	0,1	<0,1
	Bar	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
	Black bass à grande bouche	-	<0,1	<0,1	0,1
	Bouvière	-	<0,1	<0,1	<0,1
	Brème	1,9	5,4	4,0	6,8
	Carnassier	-	<0,1	<0,1	<0,1
	Chabot	-	<0,1	<0,1	<0,1

Crabe chinois	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Crapet de roche	-	0,1	<0,1	<0,1
Crevette	7,0	0,1	5,2	0,2
Ecrevisse	1,8	0,7	1,4	1,4
Espèce d'eau douce	0,3	0,6	0,4	0,4
Esturgeon	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Friture cyprinidés	2,8	2,1	1,3	1,4
Gambusie	-	<0,1	-	<0,1
Gardon	0,4	2,9	2,1	3,2
Gardon italien	-	<0,1	<0,1	<0,1
Goujon	-	0,1	0,4	0,3
Gremille	-	<0,1	<0,1	0,1
Grenouille	-	<0,1	-	<0,1
Hareng	-	<0,1	-	<0,1
Hotu	-	0,3	0,2	0,5
Lote de rivière	-	<0,1	<0,1	<0,1
Perche soleil	-	0,3	<0,1	0,4
Plie commune	-	<0,1	<0,1	<0,1
Poisson blanc	-	0,1	1,4	0,4
Poisson chat	<0,1	0,6	0,6	2,7
Pseudorasbora	-	<0,1	<0,1	<0,1
Rotengle	-	0,2	<0,1	0,2
Silure glane	2,6	7,1	3,3	6,6

*Nota bene : ici, certains taxons ont été regroupés (par exemple, les espèces d'écrevisses, de barbeaux ou de carpes).*

#### 4) Focus sur quelques taxons

L'évolution des captures dans le temps est très différente d'un taxon à un autre. Sont détaillées ci-après les données pour quelques groupes de taxons, présentant essentiellement des fréquences de capture supérieures à 1%.

Les quantités déclarées sont rapportées aux nombres de sorties de pêche : cet indicateur intitulé « capture par unité d'effort » (CPUE), exprimé en kg par sortie de pêche, permet de rendre compte globalement de l'abondance du taxon et de son aptitude à être capturé. Ainsi, même si l'espèce est abondante, la CPUE sera faible si les conditions de pêche ne sont pas favorables. Les CPUE sont calculées pour chaque année entre 2004 et 2013 et chaque catégorie de pêcheurs.

## 4.1 Les migrateurs amphihalins

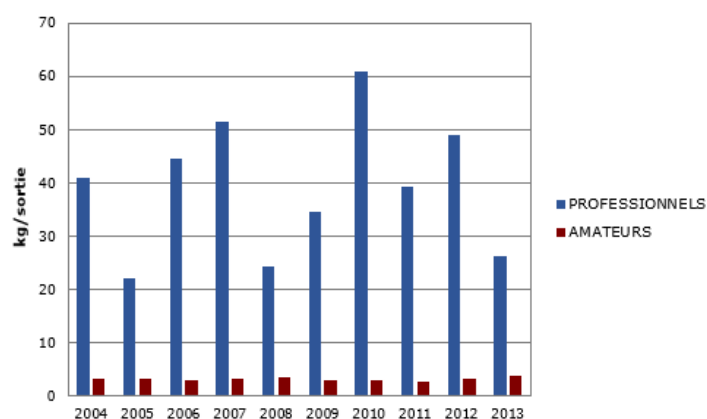
### Mugilidés

En 2013, les mugilidés comptent 340 sorties de pêche pour les professionnels et 2 997 sorties pour les amateurs. La CPUE moyenne des professionnels (26,2 kg/sortie) est largement plus importante que celle des amateurs (3,8 kg/sortie).

Sur la période 2004-2013, la tendance chronologique montre que 2010 est une année de capture particulièrement importante pour les professionnels, et que la CPUE est stable pour les amateurs.

#### Evolution des captures de mugilidés par unité d'effort entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



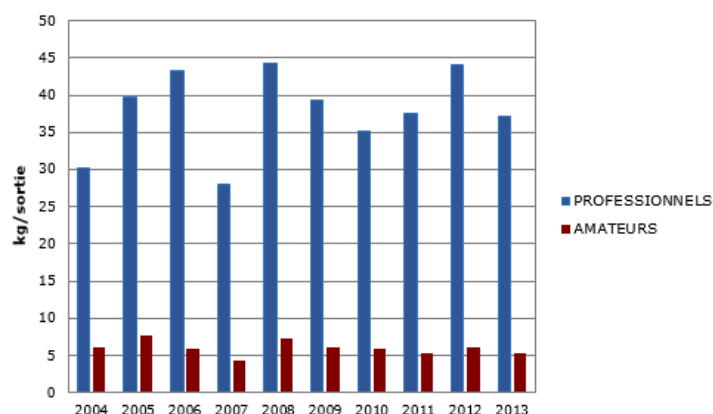
### Lamproies

En 2013, les lamproies comptent 2 550 sorties de pêche pour les professionnels et 1 390 sorties pour les amateurs. La CPUE moyenne des professionnels (37,1 kg/sortie) est, comme pour les mugilidés, plus importante que celle des amateurs (5,3 kg/sortie).

Sur la période 2004-2013, la CPUE est variable selon les années chez les pêcheurs professionnels, mais assez stable chez les amateurs.

#### Evolution des captures de lamproies par unité d'effort entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



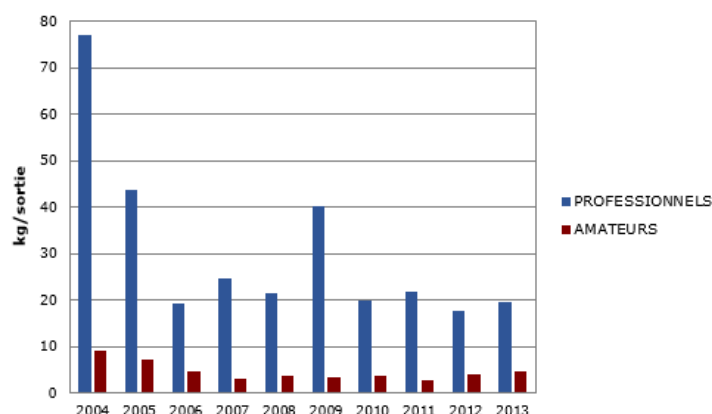
## Aloses

En 2013, les aloses comptent 818 sorties de pêche pour les professionnels et 1 384 sorties pour les amateurs. La CPUE moyenne des professionnels (19,6 kg/sortie) est bien plus importante que celle des amateurs (4,6 kg/sortie).

Sur la période 2004-2013, la tendance est à la baisse pour les professionnels. Pour les amateurs, après une période de décroissance, la tendance est à la hausse depuis 2011.

### Evolution des captures d'aloses par unité d'effort entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



## Anguilles

Le cycle biologique de l'anguille se caractérise par de nombreuses métamorphoses. Les jeunes, appelées « civelles », migrent de la mer des Sargasses (centre ouest de l'Océan atlantique) vers les estuaires. Au fil du temps, elles se pigmentent et remontent dans les cours d'eau, passant successivement du stade anguilllette, anguille jaune et enfin anguille argentée, juste avant de repartir en mer.

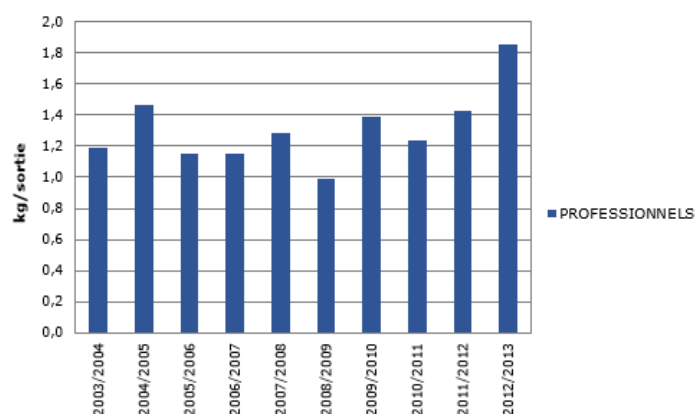
- **Civelles**

Du fait de la réglementation, les civelles sont uniquement capturées par des pêcheurs professionnels. Sur la saison 2012/2013, les civelles comptent 2 111 sorties de pêche pour les professionnels. La CPUE moyenne est de 1,9 kg/sortie pour cette saison.

Sur la période 2004-2013, la CPUE est globalement à la baisse jusqu'en 2008/2009, puis à la hausse depuis 2010/2011.

### Evolution des captures de civelles par unité d'effort par les pêcheurs professionnels entre 2004 et 2013

Source des données : SNPE, novembre 2015



Nota bene : les civelles étant généralement pêchées de novembre à avril, les données sont regroupées par saison (de juillet de l'année n à juin de l'année n+1)

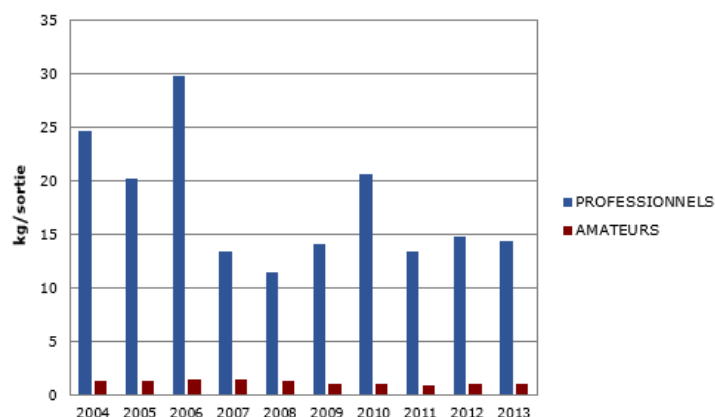
- **Anguilles jaunes**

En 2013, les anguilles jaunes comptent 1 611 sorties de pêche pour les professionnels et 4 056 sorties pour les amateurs. La CPUE des professionnels (14,4 kg/sortie) est bien plus importante que celle des amateurs (1,1 kg/sortie).

Sur la période 2004-2013, la tendance de la CPUE est stable pour les amateurs et variable pour les professionnels avec un pic en 2006 (29,8 kg/sortie).

**Evolution des captures d'anguilles jaunes par unités d'effort entre 2004 et 2013**

Source des données : SNPE, novembre 2015



- **Anguilles argentées**

Pour l'anguille argentée, trop peu de valeurs sont disponibles dans le SNPE pour être présentées.

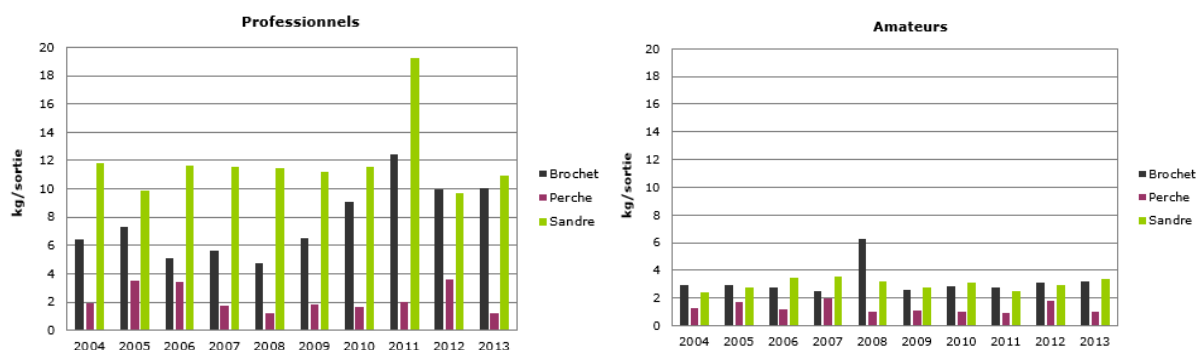
## 4.2 Les carnassiers

Les représentants des carnassiers déclarés les plus capturés sont le sandre, le brochet et la perche. En 2013, ces espèces comptent 281 sorties de pêche pour les professionnels et 1 426 sorties pour les amateurs. Le carnassier le plus capturé par les professionnels est le sandre (10,9 kg/sortie) suivi par le brochet (10,1 kg/sortie). Pour les amateurs, les captures de sandre (3,4 kg/sortie) dominent de peu celles du brochet (3,2 kg/sortie) en 2013.

Le taux de capture du sandre reste globalement élevé pour les pêcheurs professionnels sur la période, contrairement à celui de la perche (toujours inférieur à 4 kg/sortie). Pour les pêcheurs amateurs, les taux de capture restent relativement stables sur la période, malgré un pic pour le brochet en 2008 (6,3 kg/sortie).

**Evolution des captures par unité d'effort de carnassiers entre 2004 et 2013**

Source des données : SNPE, novembre 2015





### 4.3 Les grands cyprinidés

Les grands cyprinidés regroupent notamment le barbeau, le carassin, la carpe, le chevine et la tanche. En 2013, ces espèces comptent 97 sorties de pêche pour les professionnels et 984 sorties pour les amateurs. La carpe est le grand cyprinidé le plus pêché par les professionnels en 2013, avec 40,2 kg/sortie. Chez les amateurs, ce sont la carpe et le barbeau avec respectivement 9,5 kg/sortie et 3,2 kg/sortie.

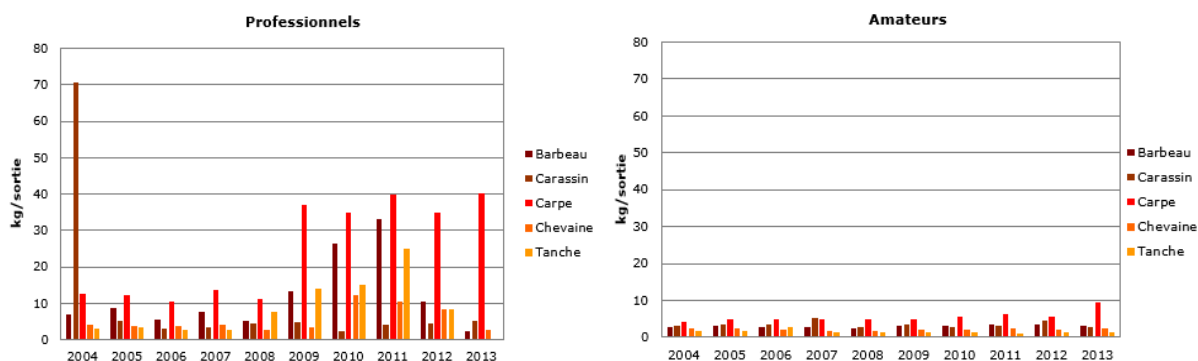
Sur la période 2004-2013, les évolutions des taux de captures des cyprinidés pour les professionnels sont les suivantes :

- la carpe est le cyprinidé le plus pêché sur cette période en moyenne, avec une tendance à la hausse depuis 2009 ;
- cette tendance à la hausse depuis 2009 s'observe également pour le barbeau et la tanche ;
- le carassin et le chevine ont des captures plus faibles (moins de 5 kg/sortie pour les CPUE en général), avec néanmoins un pic pour le carassin en 2004 (70,5 kg/sortie).

Pour les amateurs, les CPUE sont assez régulières, la carpe et le barbeau restant généralement les espèces les plus pêchées.

#### **Evolution des captures par unités d'effort de grands cyprinidés entre 2004 et 2013**

Source des données : SNPE, novembre 2015



---

## Note méthodologique

---

Dans ce document, les données chiffrées proviennent exclusivement de la base de données SNPE, à partir d'une extraction effectuée en novembre 2015. Des compléments de déclarations, en particulier sur les secteurs de la Garonne et de la Dordogne (y compris l'estuaire girondin), ont été apportés à la base notamment à l'été 2015. Ces compléments expliquent le différentiel potentiel, sur la période 2008-2012, des chiffres présentés dans des documents précédemment diffusés.

Opérationnelle depuis 1999, elle stocke les données issues des déclarations effectuées par les pêcheurs soumis à obligation dans le cadre du suivi national de la pêche aux engins. Les résultats sont établis au plan national et concernent uniquement la métropole (l'outre-mer étant peu concernée par l'activité de pêche en eau douce).

---

## Pour en savoir plus

---

Les données du SNPE sont soumises au secret statistique. Ce dernier implique notamment la non diffusion :

- des données brutes, pour garantir l'anonymat des pêcheurs déclarants ;
- des données agrégées lorsqu'elles concernent moins de 3 pêcheurs professionnels ou moins de 5 pêcheurs amateurs.

Sur le site web de l'Onema :

- la mise en œuvre du SNPE : <http://www.onema.fr/le-SNPE>
- le suivi des déclarations des captures des anguilles : <http://www.onema.fr/suivi-quota>

Directeur de publication : Paul Michelet, directeur général de l'Onema

Coordination : Gaëlle Deronzier (Onema), Caroline Pénil (Onema), Janik Michon (Onema)

Contribution : Julie Magnier (OIEau), Katell Petit (OIEau)

